



Penthelaz, le 13 juin 2022

## Conseil communal Penthelaz

Procès-verbal N°IV

### Séance du Conseil Communal du 13 juin 2022

#### Composition du bureau

Monsieur Pierre Aubry, Président  
M. Nicolas Fleuret, M. Philippe Gacond, scrutateur  
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle de la Maison de Ville

\* \* \*

Monsieur Pierre Aubry, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le Syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Ariane Epars ainsi qu'au nombreux public présent ce soir.

#### Préambule

Mme Ariane Epars, artiste plasticienne, ayant grandi à Penthelaz, présente au Conseil son œuvre réalisée sur les murs de la salle à manger du restaurant de la maison de Ville.

Son œuvre, nommée « passé et présent » est le fruit de recherches historiques d'objets trouvés dans des fouilles effectuées à Penthelaz entre le Vème et VIème siècle, ainsi que d'un calice plus récent issu de l'Église réformée. Mme Epars a fait appel à plusieurs artisans pour reproduire ses dessins sur les murs de la salle à manger en utilisant entre autres comme matériaux le laiton et le plâtre.

La municipalité, qui avait à cœur de permettre à Mme Epars de présenter et expliquer son œuvre la remercie pour son magnifique travail.

#### Opérations préliminaires

##### a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

39 membres présents ; 8 excusés ; 0 absent ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

##### b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2022, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

- ✓ M. Collet Michel demande une correction sur la dénomination du GSVS qui a choisi une écriture inclusive lors des dernières élections. Il s'agit de noter : Groupe Socialistes Vert-e-s et sympathisant-e-s, GSVS - Penthelaz.

Il n'y a plus de question.

Le procès-verbal est passé au vote et accepté à l'unanimité.

##### c) Lecture du courrier adressé au Conseil

Deux courriers sont parvenus au conseil : la démission de Mme Camille Hählen, n'ayant pas assez de temps à consacrer à la commune ainsi que celle de M. Sébastien Borgeaud qui a quitté la commune de Penthelaz.

##### e) Communications de la Municipalité

###### M. Didier Chapuis, syndic

###### **Plan d'affectation Le Cheminet**

Suite au refus du service cantonal concerné de valider le PA Le Cheminet, une délégation municipale accompagnée des mandataires a rencontré les responsables de services dans le courant du mois de mai. Après une bonne heure de discussion, le canton s'est rangé derrière les arguments que nous leur avons fournis. Nous avons reçu récemment leur accord officiel daté du 30 mai. Les deux opposants qui subsistent ont la possibilité de faire recours auprès de la CDAP dans les trente jours qui suivent la date de l'envoi du courrier.

## PV Conseil Communal séance du 13 juin 2022

### **Aménagement et travaux de la place de la gare**

Les travaux de mise aux normes des quais et du passage sous voies vont se terminer à fin juillet. L'accès piétonnier pourra à nouveau se faire comme auparavant. Les études de l'interface de la place de la gare se poursuivent.

### **Personnel**

La municipalité a décidé d'engager M. Alexandre Cervellin en qualité d'apprenti d'agent d'exploitation au 1<sup>er</sup> août 2022. Il est déjà en activité auprès des services extérieurs dans le cadre d'une formation de pré apprentissage.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

### **M. Yves Jauner, municipal**

#### **Ajerco**

Le 12 mai 2022, les comptes 2021 ont été acceptés lors de l'assemblée générale.

Le coût par habitant est de CHF 140.60. (130,9 pour le préscolaire et familiale et 36.70 pour le parascolaire).

Les délégués des législatifs ont été assermentés conformément aux statuts.

#### **Asicope**

Lors de l'assemblée du 22 mars 2022 du conseil intercommunal de l'Asicope, les comptes 2021 ont été acceptés à la majorité.

Le coût de l'élève se monte pour 2021 à CHF 4'173.09 pour le secondaire. Il était au budget 2021 de CHF 5'092.12.

#### **ASIVenoge**

Lors de l'assemblée du 31 mars 2022 du conseil intercommunal de l'ASIVenoge, les comptes 2021 ont été acceptés à la majorité.

Le coût de l'élève se monte pour 2021 à CHF 3'933.42 pour le primaire. Il était au budget 2021 de CHF 4'177.45.

La participation des communes membres de l'ASIVenoge est de CHF 3'186'751.70 pour 2021. Pour Penthaz le coût est de CHF 1'181'764.38.

Des panneaux de directives d'utilisation du terrain place de sport Madeleine Chamois-Berthod ont été mis en place.

La municipalité est en train de mettre en place des caméras de surveillance sur certains sites de la commune tout en respectant la loi sur la protection des données ainsi que le règlement communal relatif à l'utilisation des caméras de surveillance.

Remplacement caméras à l'édicule public, terrain de sport Madeleine Chamot-Berthod, Préau collège Cheminet, Place Sauffaz terrain de foot.

#### **SDIS Venoge**

Lors de l'assemblée du 21 avril 2022 du conseil intercommunal du SDIS Venoge, les comptes 2021 ont été acceptés à la majorité.

Le coût par habitant est de CHF 30.43 en augmentation de CHF 1,50 par rapport au budget 2021. Cette augmentation est essentiellement liée à la situation sanitaire qui a engendré certains coûts non prévus.

Le CODIR, à la suite de la démission d'un sapeur-pompier permanent va mettre au concours un poste de sapeur-pompier pour remplacement. En interne dans un premier temps puis en externe.

#### **ASPIC**

Le 7 avril 2022, les comptes 2021 ont été acceptés lors de l'assemblée générale.

Les charges en 2021 sont de CHF 1'098'408,10.

Les communes ne sont pas sollicitées. La participation des établissements scolaires, la mise en place de l'école de natation et les cours de piscine couvrent les charges.

#### **Informatique**

Pour information, La Commune a contracté une assurance Cyberassurance. Cette assurance va couvrir les dommages en cas d'intrusion de pirate informatique. Un audit de labélisation cyber-safe a été réalisé avec l'association suisse pour le Label de cybersécurité, afin d'obtenir une labélisation de notre organisation. Un rapport détaillant les mesures correctives à appliquer nous sera transmis prochainement.

Notre organisation a réussi le test de phishing avec succès. L'hameçonnage (phishing en anglais) est une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles.

156 courriels ont été envoyés et 12 liens ont été cliqués. Félicitations à tous les collaborateurs pour leur diligence.

Bon été à tous

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

### **Mme Valérie Codina Cervellin, municipale**

#### **ORPC**

Dans sa séance du 17.05, l'assemblée intercommunale de l'ORPC a accepté divers préavis :

- La délégation de compétences et pouvoirs spéciaux des membres du CODIR.
- Engagement des dépenses supplémentaires : au maximum 20'000 frs par cas dans des situations d'urgence.
- Autorisation générale de plaider.
- Les indemnités des membres du CODIR ont été validées au même tarif que la législature précédente.
- L'exercice 2021 présente un excédent de 93'070.44 frs. Ce montant sera intégralement restitué aux communes.
- Un crédit de 53'069 frs a été accordé pour l'achat d'un nouveau véhicule (9 places, avec charge remorquable minimum 9 tonnes).

## PV Conseil Communal séance du 13 juin 2022

### **ARASPE**

Suite à l'assemblée générale du conseil intercommunal de l'ARASPE, les comptes 2021 ont été acceptés. Ils se soldent avec un excédent de produits de 106'013.01 frs qui sera restitué dans son intégralité aux communes membres selon la répartition par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Afin d'améliorer la prestation à la population, l'assemblée a également validé la proposition de fermer l'AAS de Romanel-sur-Lausanne au 1<sup>er</sup> août 2022 et fermer l'AAS du Mont sur Lausanne le 1<sup>er</sup> juin 2024 et de les regrouper sur les deux sites de Prilly et Echallens.

### **Affaires paroissiales**

Concernant la paroisse, il est à mentionner que le lieu des cultes dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022 a été revu. Un culte par mois aura lieu à Cossonay. En d'autres termes, les paroissiens de Penthaz, Penthalaz, Daillens et Vufflens-la-Ville devront aller une fois par mois à Cossonay pour suivre le culte.

### **Politique des aînés**

Pour faire suite à l'adhésion de notre commune à l'association Pro Senectute et en partenariat avec les communes de Daillens et Penthaz, deux séances d'informations ont été organisées.

La première a eu lieu le 10.06.2022 à Daillens sur le thème « Conduire en toute sécurité ». La seconde concernait le bus 65 qui sillonne les routes du canton afin de répondre à vos questions. Il s'est arrêté au Verger en date du 20.05.2022.

Deux conférences sont prévues prochainement :

- 09.09.2022 9h00 : Conférence Bas les masques, les émotions décryptées, buvette de la grande salle de Penthalaz.
- 07.10.2022 9h00 : Conférence Trucs et astuces pour entretenir la mémoire à Penthaz, salle du conseil communal.

### **Le Local des jeunes**

En date du 4 juin 2022, le local des jeunes a soufflé ses 25 bougies. A cette occasion, les jeunes et leurs parents, les membres fondateurs et les municipaux des diverses communes en charge du local qui ont répondu présent, ont pu participer à un rallye dans les locaux du local, décorer un t-shirt et prendre part au lâché de ballons. La fête a été très appréciée par tous les participants.

Un grand merci aux animatrices pour cette belle journée et longue vie au local !

### **Développement durable**

Dans le cadre du projet des Perséides, la Municipalité a validé d'éteindre l'éclairage public durant la nuit du 12 au 13.08, de 22h à 4h du matin.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

### **M. Christian Martinetti, municipal**

**Terrain de foot** : un marquage des places de parcs a été effectué ainsi que la mise à ban du site. Cette mise à ban interdit l'accès à la place, ayant droit excepté. Le but de cette mise à ban n'est pas d'embêter les promeneurs, pêcheurs, etc., mais d'éviter de faire de cette place un parking relais et pouvoir sévir en cas d'abus.

**Route de la Gare** : la pose du revêtement définitif se fera la semaine du 18 au 25 juillet.

**Route de Lussey** : les travaux de réfection du chemin piétonnier sur la route de Lussey ont été interrompus en raison d'un retard de livraison des bordures prévu initialement à 3 semaines et maintenant reporté à 8 semaines de plus si tout va bien.

**Eaux claires/eaux usées** : pour répondre à une demande qui a été faite, un plan des quartiers nécessitant des travaux pour la mise en séparatif des eaux claires et eaux usées a été fait. Il a été fraîchement imprimé ce jour et sera distribué par courriel ou courriers aux conseillères et conseillers.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

### **M. Daniel Rochat, municipal**

**Analyses Dioxine** : les résultats des analyses effectuées par le canton autour des anciennes usines d'incinération sont très rassurants. Il n'y a aucun dépassement du taux de dioxine (20 ng I-TEQ/kg MS), à partir duquel des recherches complémentaires doivent être effectuées. Les atteintes portées au sol près de ces usines sont faibles et ne nécessitent pas de mesures particulières.

**Déchets** : Un nouveau directeur a été nommé à Valorsa, il s'agit de M. André Vessaz qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

M. Rochat revient sur l'œuvre de Mme Ariane Epars et informe qu'un explicatif des objets dessinés se trouve dans la carte du restaurant.

La parole est donnée au conseil. Il n'y a pas de question.

## PV Conseil Communal séance du 13 juin 2022

M. Pierre Aubry, Président, relit l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux membres du conseil.

1. Assermentation
2. Communication de la commission des finances appartement route de Daillens 2
3. Préavis municipal n° 2022-11 relatif à la demande d'un crédit pour la réfection de l'enrobé bitumineux du giratoire de la Place Centrale
4. Préavis municipal n° 2022-12 relatif à la demande de crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable et la réfection du réseau d'alimentation de l'éclairage public dans le secteur des chemins de Florimont, du Collège et de Plan-Bois
5. Préavis municipal n° 2022-13 relatif aux comptes et à la gestion 2021
6. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2022-2023
7. Election de la Commission de Gestion pour l'année 2022-2023
8. Election de la Commission des Finances pour l'année 2022-2023
9. Nomination/Dissolution de commissions
10. Propositions et remarques individuelles
11. Communications du Président

M. Aubry informe juste que le point 2 : « communication de la commission des finances » comprendra 2 objets.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

### 1. **Assermentation**

Le groupe Socialistes Vert-e-s et sympathisant-e-s propose en remplacement de Mme Victoria Thibaud, Monsieur Ayigah Godwin.

Le groupe GIP propose M. Nicola Bessi en remplacement de Mme Aurore Rigal.

Ces deux candidats prêtent serment devant l'assemblée. L'assemblée compte maintenant 41 membres présents.

### 2. **Communication de la commission des finances appartement route de Daillens 2**

M. Claude Brocard nous lit le rapport. A la suite d'un dégât d'eau fin 2021, la municipalité a constaté que l'appartement de la route de Daillens 2 n'avait jamais été rénové et qu'il se trouvait dans un état nécessitant des travaux importants. Un montant de CHF 81'250 a été mis au budget 2022. Lors des dernières vérifications, la municipalité a été informée qu'il était nécessaire de mettre toute l'électricité aux normes. A ceci vient aussi s'ajouter une hausse du prix des matériaux amenant un dépassement de l'estimation du coût de CHF 20'000. La commission des finances a autorisé la municipalité à entreprendre ces travaux sans nouveau préavis.

### **Communication de la commission des finances parking de la Maison de Ville**

Le parking se trouvant au nord de la Maison de Ville est sérieusement dégradé et nécessite une réfection. L'eau du ruissellement dudit parking ainsi que l'eau de pluie provenant du toit plat de la Maison de Ville arrivent dans une canalisation enterrée au pied du mur ouest de la Maison de Ville ainsi que la base du mur séparant le parking avec la propriété contiguë. Ladite canalisation nécessite également des travaux pour augmenter son débit.

Cette dépense supplémentaire est devisée à CHF 27'142.55. M. Daniel Rochat, municipal propose que ces travaux soient financés avec le solde théorique disponible du préavis 2020-45 réfection de la Maison de Ville.

Les travaux pourront être réalisés conjointement à la pose du tapis définitif de la route de la Gare. La commission des finances a autorisé la municipalité à entreprendre ces travaux.

### 3. **Préavis n° 2022-11 relatif à la demande d'un crédit pour la réfection de l'enrobé bitumineux du giratoire de la Place Centrale**

Mme Sylvette Grandchamp nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de questions. M. le Président relit les conclusions du préavis.

### **Le Conseil communal de Penthalaz,**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2022 – 11, entendu le rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### **décide**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du giratoire de la Place Centrale ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 123'000.00 TTC ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. de prélever pour amortissement le montant de CHF 123'000.00 sur le fonds de réserve pour travaux futurs (9.282.430).

**Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.**

**4. Préavis n° 2022-12 relatif à la demande de crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable et la réfection du réseau d'alimentation de l'éclairage public dans le secteur des chemins de Florimont, du Collège et de Plan-Bois**

M. Mathieu Schopfer nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Michel Collet : relève que sur le plan de situation du préavis, le chemin du Dévent n'est pas concerné par cette étude et demande quelle en est la raison.
- M. Christian Martinetti répond que ce chemin fait partie d'un futur projet qui englobera également la deuxième partie du chemin du Collège, projet qui sera étudié après les travaux du collège.
- M. Didier Chapuis apporte un complément d'information de la part des ingénieurs qui estiment que le chemin du Dévent sera moins problématique pour la mise en séparatif que le quartier Florimont et le secteur plus bas.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

**Le Conseil communal de Penthelaz,**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2022-12 ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 192'000.- TTC pour l'étude de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable et la réfection du réseau d'alimentation de l'éclairage public dans le secteur des chemins de Florimont, du Collège et de Plan-Bois ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir, à cette fin, un compte d'attente de CHF 192'000.- TTC ;
3. de financer cet objet par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à reporter la totalité du compte d'attente dans le futur préavis de réalisation des travaux dudit secteur.

**Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.**

**5. Préavis n° 2022-13 relatif aux comptes 2021**

M. Daniel Traini nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. François Bachmann : souligne le point mentionné dans le rapport sur la comparaison des prix et invite la municipalité à contrôler les offres et les mettre en concurrence. Ceci surtout en vue des gros projets à venir.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

**Le Conseil communal de Penthelaz,**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2022-13 ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2021 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'081'550.94 avant l'écriture finale ci-dessous et après attributions obligatoires aux fonds de réserve ;
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
  - Les attributions aux fonds suivants :

▪ 9.281.170	Camping et piscine	CHF 300'000.-
▪ 9.282.500	Ecoles, sports et jeunesse	CHF 300'000.-
  - Les amortissements suivants :

▪ 9.143.01.43	Achat parcelle 127	CHF 325'200.-
▪ 9.170.03	Plan d'affectation communal	CHF 155'000.-
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 1'350.94 au compte Capital ;
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

**Le préavis est passé au vote et accepté par 39 oui et 1 abstention**

## PV Conseil Communal séance du 13 juin 2022

### 6. **Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2022-2021**

Pour rappel lorsque le nombre de candidats est identique au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut être tacite.

Mme Christiane Chevalier 1<sup>re</sup> vice-présidente, présente à sa propre succession de Président du Conseil, M. Pierre Aubry qui est élu et chaleureusement applaudi.

Président : M. Pierre Aubry, GSVS

Mme Christiane Chevalier 1<sup>re</sup> Vice-Présidente et Mme Teixeira de Sa Aurora, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente sont également réélues pour un nouveau mandat.

Vice-Présidente : Mme Christiane Chevalier, GIP

2<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Aurora Teixeira de Sa, GSVS

Les scrutateurs en place se représentent pour un prochain mandat avec comme seule modification l'inversion des rôles entre M. Nicolas Meylan qui devient scrutateur et M. Philippe Gacond qui devient scrutateur suppléant.

Scrutateurs : M. Nicolas Fleuret, GIP

M. Nicolas Meylan, GSVS

Scrutateurs suppléants : Mme Antonino Dolores, GIP

M. Philippe Gacond, GSVS

### 7. **Election de la commission de Gestion pour l'année 2022-2023**

Pour le groupe Socialistes Vert-e-s et Sympathisant-e-s :

- M. Michel Collet
- M. Philippe Gacond
- Mme Rosario Monteiro

Pour le Groupement Indépendant de Penthaz :

- Mme Patrizia Ponti
- M. Daniel Traini
- M. Nicolas Borgeaud
- Mme Anne-Marie Dénéreaz

### 8. **Election de la commission des Finances pour l'année 2022-2023**

Pour le groupe Socialistes Vert-e-s et Sympathisant-e-s :

- Mme Samantha Cardaropoli
- M. Marc-Eugène Viret
- M. Henri-Robert Borgeaud

Pour le Groupement Indépendant de Penthaz :

- M. Claude Brocard
- M. Michel Turin
- Mme Esther Martinetti
- M. Eric Joseph

### 9. **Nomination/Dissolution de commissions**

**Commission pour la révision du règlement du personnel**

Pour le Groupement Indépendant Penthaz :

- Mme Patrizia Ponti
- Mme Sylvie Aubert
- Mme Esther Martinetti
- Mme Dolores Antonino

Pour le groupe Socialistes Vert-e-s et Sympathisant-e-s :

- Mme Funda Savci
- Mme Dominique Von der Muhll
- M. Philippe Gacond

## PV Conseil Communal séance du 13 juin 2022

### **Commission Révision du règlement de police**

Pour le Groupement Indépendant Penthalaz :

- M. Nicolas Chevalier
- Mme Christiane Chevalier
- Mme Anne-Marie Dénéreaz
- M. Michel Turin

Pour le groupe Socialistes, Vert-e-s et Sympathisant-e-s :

- Mme Aurora Teixeira De Sa
- M. Daniel Blanc
- M. Michel Collet

### **Asivenoge : élection de deux suppléants**

Pour le Groupement Indépendant Penthalaz :

M. Jean-Luc Stoller

Pour le groupe Socialistes, Vert-e-s et Sympathisant-e-s :

Mme Aurora Teixeira De sa

### **Remplacement M. Sébastien Borgeaud**

#### **Commission Mobilité**

M. Nicolas Fleuret

#### **Commission recours en matière d'impôts**

M. Nicola Bessi

### **10. Propositions individuelles**

- ✓ M. Didier Chapuis : remercie pour la confiance et les votes de ce soir, le travail effectué dans les différentes commissions et en particulier les finances et la gestion
- ✓ M. Yves Jauner : informe s'être rendu à l'assemblée générale de l'USL. Il a appris que la société de tir fêtera le 10 août 2022 ses 75 ans.
- ✓ Mme Samantha Cardaropli remercie la municipalité pour l'aménagement de la place de repos en montant la rue de la Gare qui permet aux personnes fatiguées par la pente de se reposer.

### **11. Communications du Président**

- ✓ Une petite verrée sera servie par les tenanciers de la maison de ville.
- ✓ Prochaines séances du Conseil Communal : 3.10.2022, séance de préparation le 26.9.2022.
- ✓ Dernière séance de l'année le samedi 10 décembre 2022 intégrée à la sortie du conseil communal au parlement vaudois à Lausanne.
- ✓ Prochaines dates des votations fédérales : 25.9.2022 ; 27.11.2022.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt le conseil à 21 :35.

Le Président



Pierre Aubry



La secrétaire



Sylvette Grandchamp